

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL
d'ASSAINISSEMENT
de la Moyenne Vallée du Gier**

◆◆◆
En mairie de Lorette
Place du IIIème Millénaire
42420 Lorette

☎ : 04.77.02.01.60 E-Mail : siamvg@orange.fr

Envoyé en préfecture le 31/05/2024

Reçu en préfecture le 31/05/2024

Publié le

ID : 042-254200215-20240529-2024051-DE

Berger
Levrault

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance ordinaire du 29 Mai 2024 à 18 heures.

Le Président certifie,

Qu'il a été procédé à une convocation du comité syndical le 21 mai 2024, en application de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Que la réunion a eu lieu réuni au siège du Syndicat

Que la délibération a été prise à l'unanimité

Que le nombre des délégués en exercice au jour de la séance était de 30 sur lesquels il y avait 18 membres délégués pouvant voter.

- Délégués titulaires désignés par Saint Etienne Métropole :

Monsieur Luc FRANÇOIS, Président, M. BARRIER Jean-Alain, Mme BONJOUR Sylvie, M. DEVIDAL Serge, Mme FLECHET Andonella, M. FREYCON Julien, M. GUICHARD Patrick, M. LAURENT Jean-Georges, M. LEBRE Damien, M. MARAS Louis, Mme MATRICON Nathalie, Mme PERONNEAU-LANDRY Céline, M. POINT Jean, M. PRIVAS Robert, M. RAIA Gilles, M. SOUBEYRAND Daniel.

- Délégués titulaires du Rhône :

Vienne Condrieu Agglomération : M. CHAPELLE Erik

Chabanière : M. BRUNON Christian

Absents excusés :

M. BARRIOL Denis, M. BONY Vincent, M. MATHIE Michel

Pouvoir : Néant

Nom du secrétaire de séance : M. Jean-Georges LAURENT.

DELIBERATION 2024-05/1: CHOIX DU BASSIN DE STOCKAGE-RESTITUTION

Voir la note technique préparée et le power point présenté en séance par le maître d'œuvre IRH.

Cela peut se résumer ainsi :

La solution proposée en AVP d'un bassin de stockage-restitution de 11 000 m³ enterré et gravitaire sous le bâtiment technique et administratif s'est avérée après exploitation des données géotechniques trop complexe avec des aléas techniques et financiers trop importants.

Plusieurs autres scénarii ont donc été étudiés et présenté au Bureau du SIAMVG.

Certaines propositions après une analyse multicritères faite par IRH ont été écartées et il reste à choisir entre 2 scénarii d'un BSR circulaire semi enterré sans bâtiment au-dessus de 8 000 m³ ou de 10 500 m³.

Pour IRH, le bassin circulaire indépendant de 10 500 m³ constitue la meilleure solution-technico-économique malgré un coût supérieur d'1.3 millions d'euros.

Diverses questions et un débat a eu lieu.

Les 2 scénarii sont alors mis aux voix : c'est le BSR de 10 500 m³ qui est choisi à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme au registre

Lorette, le 31/05/2024

Le Président,

L. FRANÇOIS



Le Secrétaire

J.G LAURENT

